

L'impulsion allemande, la réponse française

« Jusqu'en 1941, la « solution finale de la question juive » a pour objectif de vider brutalement l'Europe allemande de ses juifs et de les reléguer dans un territoire hostile où, à terme, ils disparaîtront.

Dans ce cadre, Adolf Eichmann, chef du service des Affaires juives de la Gestapo, envoie à Paris l'un de ses hommes, Theodor Dannecker. Il y dispose d'emblée de pouvoirs étendus. C'est ainsi qu'il impose à la Préfecture de police de Paris la mise au point d'un vaste « fichier juif ». Fin 1940, 151 000 juifs, résidant à Paris et en banlieue, sont répertoriés.

C'est entre l'été 1941 et la fin du printemps 1942 que le projet criminel d'A. Hitler à l'égard des juifs se cristallise en un programme d'assassinat de millions d'hommes, de femmes et d'enfants. La France apparaît aux nazis comme le principal territoire à « déjudaiser » en Europe occidentale. Après la mort d'un des hauts responsables de cette politique, R. Heydrich, le 4 juin 1942, le programme génocidaire accélère. Suivant les directives d'Himmler, chef de toutes les polices allemandes, le général Oberg, son délégué en France occupée, exige officiellement du chef du gouvernement de Vichy, Pierre Laval, la livraison de 40 000 juifs et juives en âge de travailler.

Certain que l'Allemagne va gagner la guerre, le gouvernement français se montre prêt à toutes les concessions, surtout si cela peut lui permettre de s'en prendre aux juifs étrangers, jugés « indésirables » et de limiter d'autres exigences nazies.

Dans le même temps, face aux besoins du front russe, la présence policière et militaire allemande n'a jamais été aussi basse, accroissant la dépendance de l'occupant à l'égard de la police et de la gendarmerie française. Pierre Laval s'appuie sur son secrétaire général à la Police, René Bousquet. Celui-ci négocie début juillet 1942 l'accord suivant avec les chefs de la police SS à Paris : arrêter le nombre de juifs exigés par l'occupant, à condition qu'ils soient étrangers (ou d'origine étrangère) et que les forces de l'ordre de Vichy agissent en totale autonomie, afin d'affirmer aux yeux de l'opinion la souveraineté française.

Trois réunions successives, les 2, 7 et 10 juillet 1942, définissent l'organisation et la mise en œuvre de la rafle : Bousquet s'engage « à faire arrêter [...] le nombre de Juifs ressortissants étrangers « voulu par les autorités d'occupation, illustrant la place fondamentale que l'administration et la police française tiennent dans les discussions. Objectifs chiffrés (24 000 voire 25000 et in fine 27 400 arrestations sont proposés par la Préfecture de Police), catégories de populations visées (jusqu'à 55 ans pour les femmes, 60 pour les homes), date de l'opération (13 puis 16 juillet), modalités de son déroulement (notamment le choix du Vélodrome d'Hiver, discussions sur le sort des enfants, dont la séparation d'avec leurs parents est prévue) sont débattus et définis »

D'après Laurent Joly, *La rafle du Vel' d'Hiv', Paris, juillet 1942*, Grasset & Fasquelle, Paris p. 40-41, 48-64

1°) Comment cet extrait démontre-t-il que les autorités françaises, à l'été 1942, ont, au plus haut niveau, contribué activement à la réalisation du projet génocidaire nazi ?

[Les négociations, menées par R. Bousquet, avec le soutien de P. Laval et les réunions de préparation de la rafle témoignent de la collaboration française au projet génocidaire nazi.](#)

2°) Comment ce texte montre-t-il que les autorités françaises disposaient d'une marge de manœuvre qui aurait pu les guider vers une autre attitude ?

[La dépendance militaire et policière de l'Allemagne aurait pu autoriser Vichy à mener une politique différente.](#)

3°) Quels calculs politiques expliquent que cette possibilité n'ait pas été explorée par les autorités françaises ?

[La perspective d'une Allemagne victorieuse, la volonté de s'en prendre aux juifs étrangers, de limiter d'autres exigences nazies et la volonté de donner à l'opinion française des gages de souveraineté sont autant des éléments du calcul politique établi par les autorités françaises pour affirmer leur collaboration active avec l'occupant.](#)

4°) Comment les réponses précédentes expliquent-elles l'absence des troupes d'occupation, policière ou militaire, sur le cliché ?

La faiblesse des effectifs allemands et le calcul politique de Vichy ont conduit à la mobilisation des seules forces policières françaises pour mener les opérations d'arrestation.